Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Lunel agglo
UNE TERRE DE LIENS

Réseau des Médiathèques

2023-2026

Schéma intercommunal de développement de la lecture publique

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Contexte territorial 3
1.1 Caractéristiques générales de la population de Lunel Agglo 5
1.2 Environnement culturel et patrimonial 7
2 La médiathèque intercommunale et le réseau des bibliothèques 8
2.1 Présentation générale 8
2.2 Un maillage territorial complet 8
2.3 Un fonctionnement commun et une homogénéité des services 9
2.3.1 Fonctionnement général 10
3 Un Schéma de développement de la Lecture Publique (SDLP) ancré sur un territoire 10
3.1 Etat des lieux des moyens et des ressources : bâtiments, personnel et fonctionnement des bibliothèques 11
3.1.1 Les locaux 11
3.1.2 Continuité de l'accès aux services : nombre d'heures d'ouverture au public 12
3.1.3 Moyens humains : forces et fragilités d'un réseau de structure coopérative 13
3.1.4 Services d'accueil et outils mis à disposition : un déséquilibre des propositions 15
3.1.5 Les collections 16
3.1.6 Les animations 17
4 Un lien étroit avec les équipements, services culturels, sociaux et le maillage associatif local 18
4.1 Des actions qui mettent en réseau partenaires et acteurs du territoire 18
4.2 Des actions pérennes dans une démarche de citoyenneté et de vivre ensemble 18
5 Les axes de développement de la lecture publique sur le territoire 20
5.1 Axe 1 : Accompagner l'évolution et la diversité des usages, des besoins et des publics 20
5.1.1 Réalisation d'une étude pour évaluer la faisabilité d'un réaménagement des espaces de la médiathèque intercommunale et l'adapter aux nouveaux usages 20
5.1.1.1 Volet 1 : achat de matériel informatique et numérique 20
5.1.1.2 Volet 2 : la réalisation de travaux d'aménagement des espaces de la médiathèque de Lunel 21
5.2 AXE 2 : équilibrer le service de lecture public entre les communes du territoire 21
5.2.1 Réalisation d'un état des lieux qualitatif des bibliothèques du réseau 21
5.2.1.1 Formation, assistance et conseil aux équipes 21
5.2.1.2 Gestion des collections 22
5.2.1.3 Organisation de la programmation des animations sur le réseau intercommunal 22
5.2.2 Règlements, chartes et conventionnements existants 23
6 Perspectives 23
6.1 Stabilisation du service jusqu'à 2026 23
6.2 Perspectives envisagées après 2026 24
7 Documents annexes 25
Procédure de gestion des collections 25

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

1 Contexte territorial[1]

La Communauté d'agglomération Lunel Agglo est composée de 14 communes de l'Hérault. À la croisée de dynamiques territoriales (Métropole de Montpellier, agglomération nîmoise, pays sommiérois et façade littorale), Lunel Agglo possède un fort potentiel de développement lié à son positionnement dans cet espace « d'entre deux », qui nécessite d'être révélé pour affirmer une entité propre et ne pas constituer un simple espace de transition.

Lunel Agglo souhaite développer un territoire attractif, solidaire, au cadre de vie préservé, en déployant un ensemble d'équipements et de services de qualité pour ses habitants.
Les élus souhaitent ainsi que les partenaires institutionnels s'engagent avec eux pour développer un territoire durable, rayonnant et clairement engagé dans une trajectoire positive.

Cette nouvelle impulsion passe par le renforcement de la ville centre de l'intercommunalité, Lunel, et du cœur d'agglomération. Le cœur d'agglomération réunit la commune de Lunel et trois communes relais : Saint-Just, Lunel-Viel et Marsillargues.

Dans une volonté de bâtir une organisation territoriale fédératrice, cette notion se complète avec un principe de rééquilibrage territorial selon un axe nord-sud. Il est composé de deux pôles d'équilibre avec les communes de Boisseron et Entre-Vignes. Elles offrent des services et équipements dont le rayonnement dépasse l'échelle communale, ce qui permet de rééquilibrer les services et équipements au nord du territoire, entre le Sommiérois et Lunel.

Les huit communes à dominante villageoise jouent un rôle de proximité auprès des habitants et viennent compléter le dispositif de l'armature urbaine. Certaines de ces communes peuvent voir leur poids démographique se renforcer et développeront de véritables espaces de proximité pour améliorer le cadre

[1] Cf. PADD-SCoT du Pays de Lunel – Document arrêté en Conseil Communautaire du 09/02/2022

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

de vie des habitants. De nouveaux espaces de travail (coworking, tiers-lieux par exemple), ainsi que l'implantation d'activités dans le tissu urbain existant se développent pour contribuer à dynamiser la vie de la commune et renforcer la cohésion sociale.

Les perspectives démographiques de Lunel Agglo prévoient l'accueil de 7 000 habitants supplémentaires d'ici 2040. Le territoire accueille et va donc continuer à accueillir des populations nouvelles, qui vont générer des besoins en termes d'emplois présentiels (commerces, services, santé, éducation, culture, administration). Le cœur d'agglomération, avec une polarisation du développement concentrée prioritairement au sein de ces 4 communes, doit permettre l'accueil de 70% à 80% de la croissance démographique. Les services aux personnes, grands équipements, équipements sportifs, de loisirs et culturels doivent y être développés en priorité.

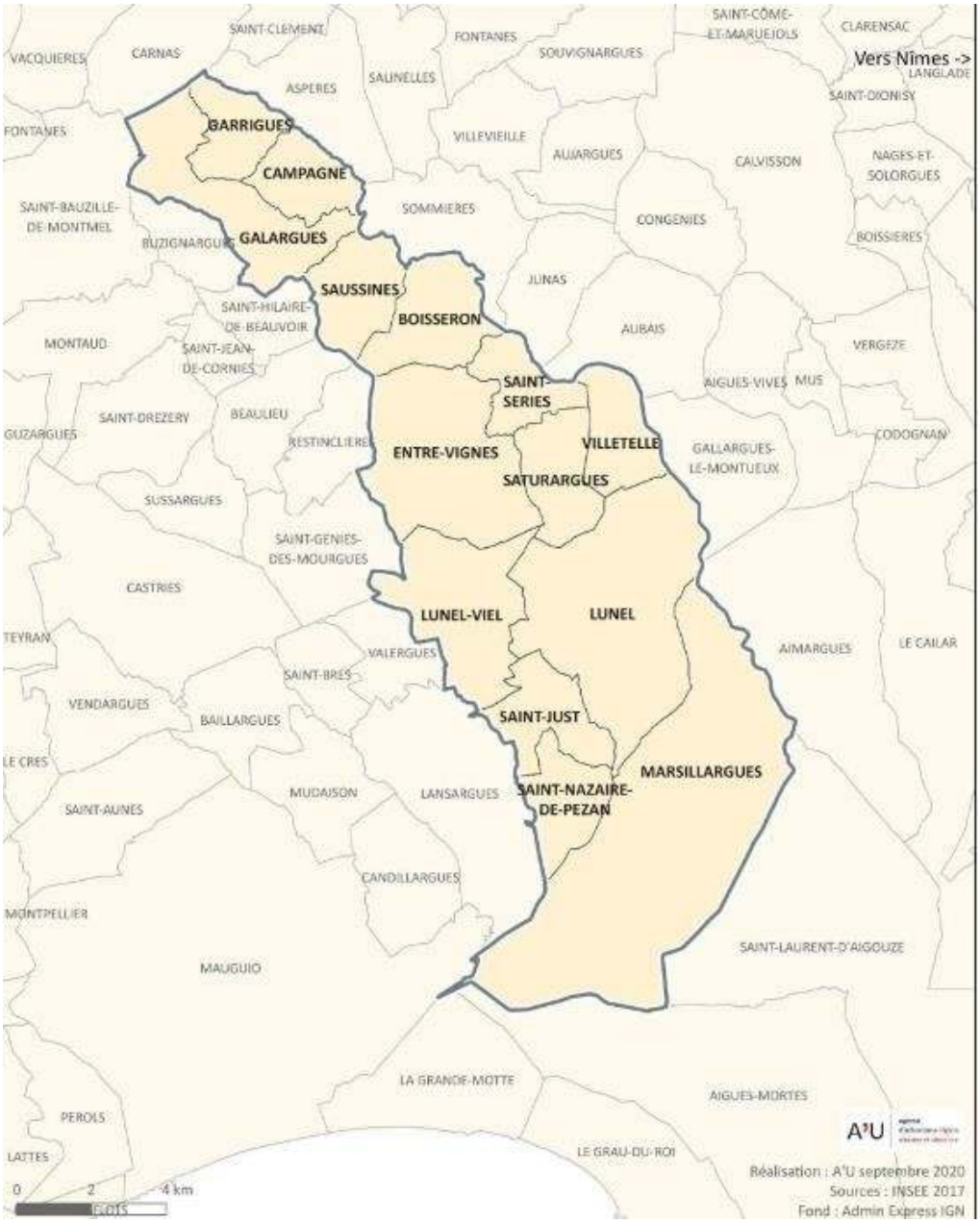

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

1.1 Caractéristiques générales de la population de Lunel Agglo

Le territoire s'étend sur 158 km² avec une population totale de **51 987 habitants**.[2]
La ville de Lunel regroupe 51% des habitants du territoire. Marsillargues est la deuxième commune sur le plan démographique, avec 6 652 habitants.

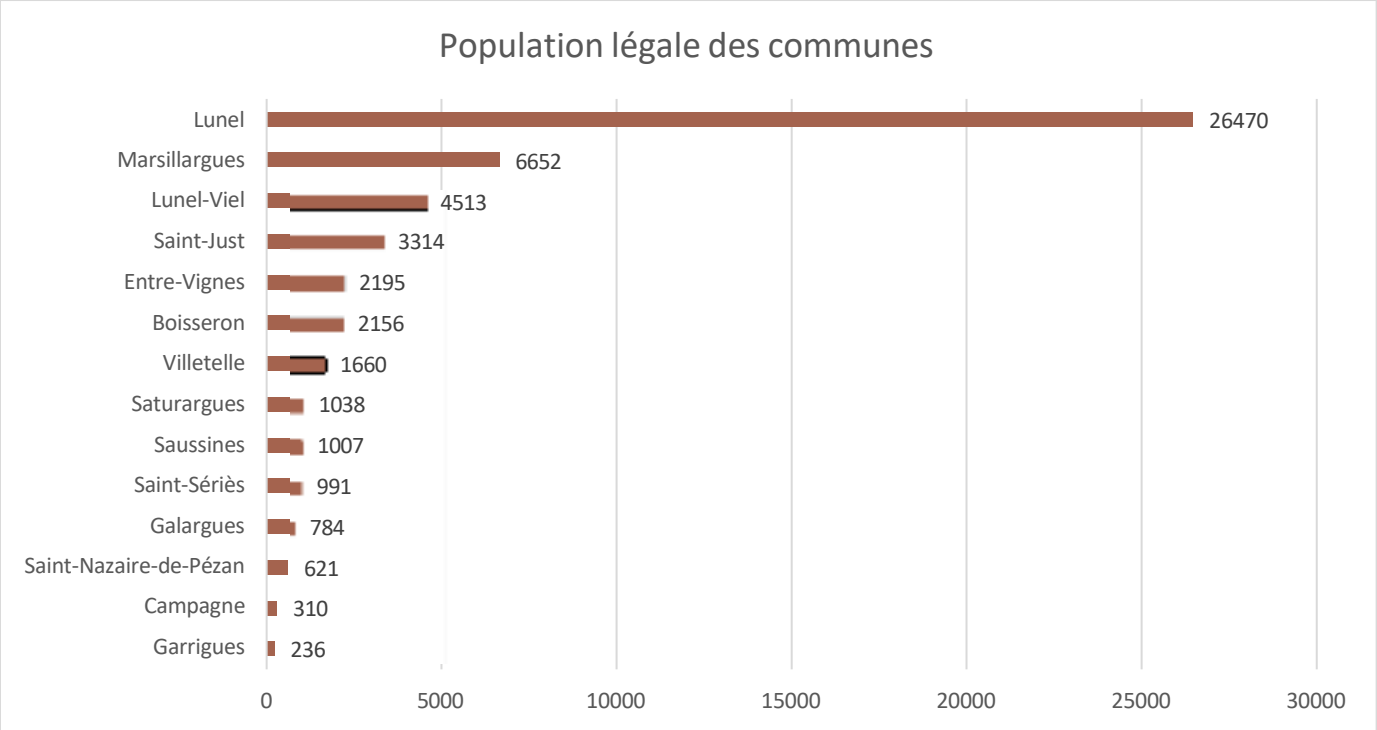

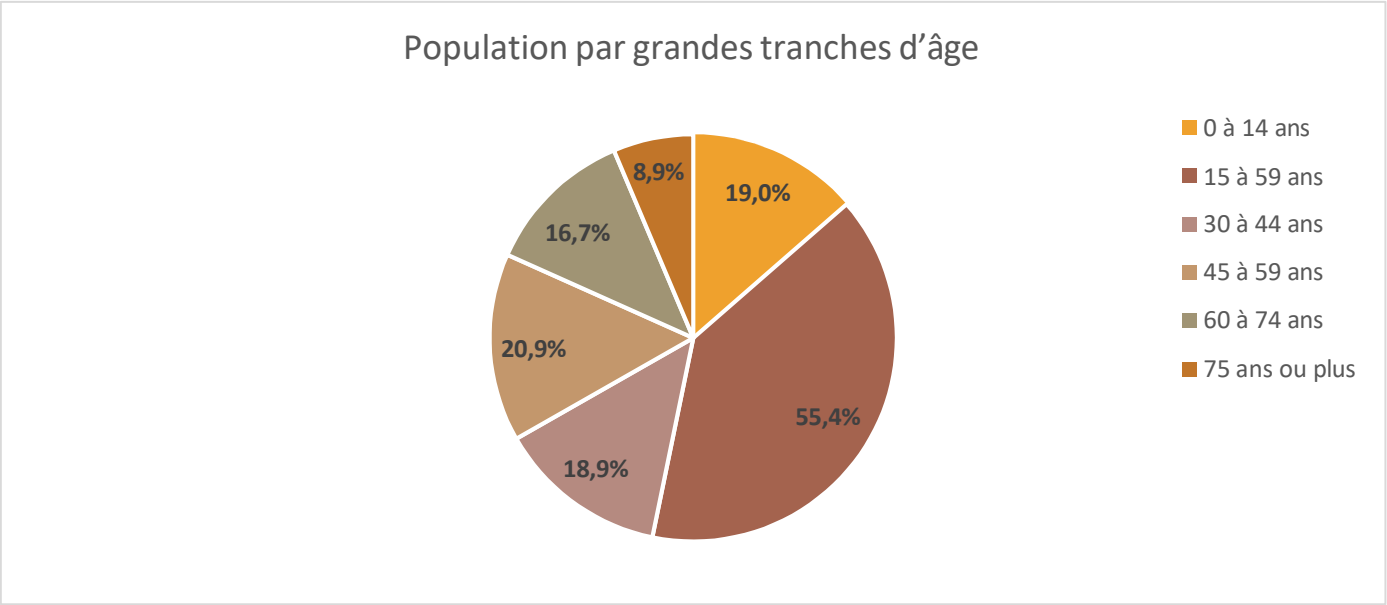

[2] Population légale de Lunel Agglo en vigueur au 1er janvier 2024

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

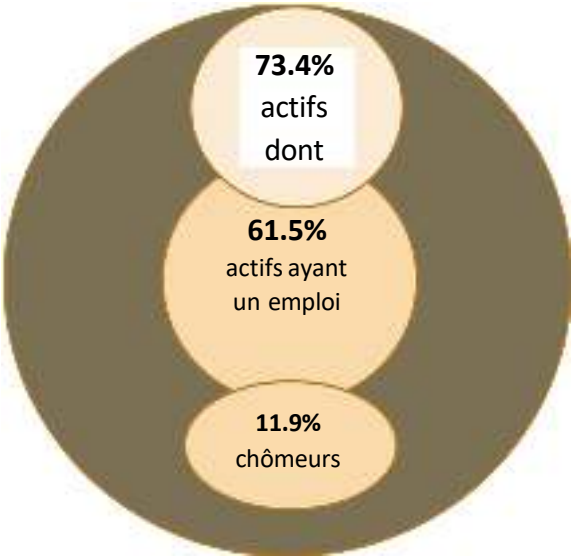

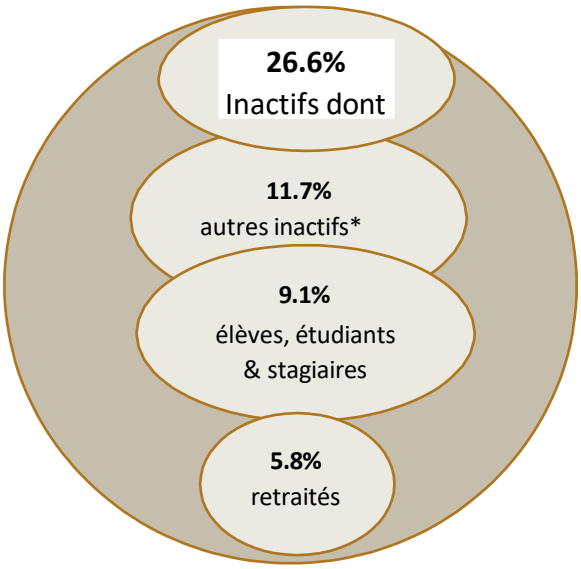

*selon définition de l'INSEE : en situation de handicap, de maladie ou ne cherchant pas d'emploi pour raisons familiales (femmes le plus souvent)[3]

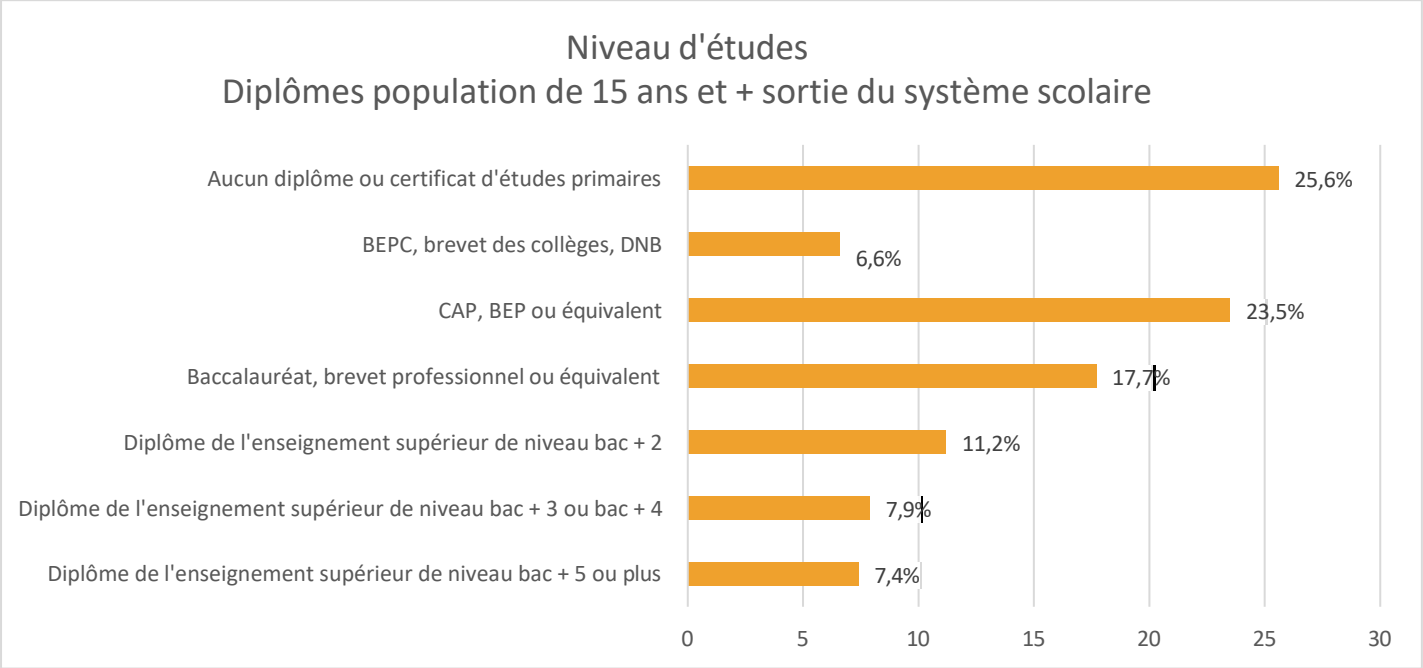

Le taux de pauvreté est de 18.9% sur l'ensemble de l'agglomération. Il atteint 24% sur la commune de Lunel ; 33% des personnes en situation de pauvreté ont moins de 30 ans.

[3] https://www.insee.fr/fr/statistiques/7706142

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

1.2 Environnement culturel et patrimonial

L'activité du réseau intercommunal des médiathèques s'inscrit sur un territoire qui compte des équipements culturels et patrimoniaux, dont quelques musées, sites remarquables et lieux de spectacles.

Le musée Médard
Situé en cœur de ville de Lunel, il est consacré au patrimoine écrit et conserve la collection de 5 000 ouvrages rares et précieux du fonds Médard, léguée par Louis Médard à ses concitoyens de Lunel. Il est un lieu de médiation du livre, accueille des expositions temporaires et propose des ateliers bibliophiles tout au long de l'année.

Le musée de la Tour des Prisons
Située en cœur de ville de Lunel, la Tour des Prisons s'élève sur une hauteur de 16 m. Elle constituait au XIème et XIIème siècles un bâtiment défensif assurant le contrôle de la Porte Notre-Dame. Transformée en prison au XVIème siècle durant les guerres de religion, elle a été lieu de sûreté jusqu'en 1917, puis englobée dans le bâti urbain.

Les arènes de Lunel
Situées aux abords du centre-ville, elles sont principalement dédiées à la culture vernaculaire des courses camarguaises et à la tauromachie. Restructurées en 2018, elles offrent une capacité d'accueil de 5000 spectateurs, élargissant ainsi leur vocation à la programmation de concerts, spectacles et autres activités évènementielles.

Le musée et site archéologique gallo-romain d'Ambrussum
Il est situé sur la commune de Villetelle.
On y découvre les vestiges d'anciennes habitations, d'un édifice public, d'un oppidum, et du pont Saint-Ambroix qui permettait à la voie Domitienne de franchir le Vidourle. Un musée présente les outils et objets retrouvés pendant les fouilles.

Le musée Paul Pastre – Château de Marsillargues
Ce musée d'art et de traditions populaires se trouve dans le château de Marsillargues, édifié par Guillaume de Nogaret à la fin du XIIIème siècle. On y trouve des objets liés à la viticulture, aux traditions camarguaises, aux métiers d'autrefois, monnaies et outils gallo-romains ainsi que des meubles du château.

Salles municipales et intercommunales de spectacle et d'exposition

LUNEL : salle polyvalente Georges-Brassens, espace Castel, espace des Arènes, espace Feuillade, médiathèque intercommunale LUNEL-VIEL : Orangerie VILLETELLE : salle polyvalente Georges-Frêche MARSILLARGUES : théâtre La Scala SAINT-JUST : salle de spectacle Bernadette-Lafont ENTRE-VIGNES : Viavino, salle polyvalente Entre-vignes Vérargues BOISSERON : salle polyvalente espace Mistral SATURARGUES : salle polyvalente Michel-Galabru SAINT-SERIES : salle polyvalente Pierre-Perret SAUSSINES : espace La Forge

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

2 La médiathèque intercommunale et le réseau des bibliothèques

2.1 Présentation générale

Le projet de création d'une médiathèque intercommunale et de la mise en réseau de la lecture publique et du multimédia est né de la volonté des élus.
Au fil des réflexions menées par la collectivité sur l'aménagement du territoire, entre autres sur les équipements structurants et après consultation de la population, il est apparu que la création d'une médiathèque intercommunale et une mise en réseau des équipements municipaux étaient prioritaires.
En 2006, il a été confié au cabinet Faye/Alayrac (Toulouse) une étude de faisabilité relative à l'implantation d'une médiathèque de 2 174m² (surface S.H.O.N.) dans un ensemble immobilier situé avenue des Abrivados à Lunel. Les conclusions positives de cette étude ont permis à la collectivité de valider le projet.
Par arrêté préfectoral du 10 avril 2007, la CCPL s'est dotée de la compétence suivante :
« Création d'une médiathèque centrale et de ses annexes, animation et gestion des équipements réalisés dans le cadre intercommunal et d'un réseau intercommunal de la lecture publique et du multimédia »
Ce projet se doit dès lors d'être une réponse à un réel manque de la lecture publique sur le territoire.

Depuis la délibération du conseil communautaire du 28 juillet 2020 portant sur la définition de l'intérêt communautaire des compétences suite à la mise à jour de ses statuts, l'agglomération exerce la compétence suivante : « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». Cette compétence n'est pas exercée en totalité par l'EPCI.
Son intérêt communautaire est défini comme suit :
« L'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de la Médiathèque intercommunale centrale située sur Lunel, l'animation d'un réseau intercommunal participatif de la lecture publique et du multimédia avec les bibliothèques et les médiathèques communales ».
La Communauté de Communes est transformée en Communauté d'Agglomération depuis le 1er janvier 2024.

2.2 Un maillage territorial complet

Chaque commune du territoire possède une bibliothèque (à l'exception de la commune Campagne).
Le travail opératoire de la mise réseau s'est déroulé en deux temps :
→ **Première étape :** ouverture de la médiathèque intercommunale sur la commune de Lunel en 2010, constitution des collections, déploiement d'un parc informatique dans chaque bibliothèque des communes, mise en place d'actions communautaires.
→ **Deuxième étape à partir d'avril 2013 :** mise à niveau et intégration par étapes des collections, création du catalogue commun, mise en place d'une carte d'abonnement commune pour les adhérents. Déploiement du SIGB, formation des équipes de bénévoles, mise en place de la navette documentaire. Création de trois ETP : un responsable-coordonnateur, puis deux techniciens dédiés au suivi logistique de la circulation des documents.
À ce jour en 2024, la médiathèque intercommunale Lunel Agglo coordonne un réseau de treize médiathèques et bibliothèques dont douze sont municipales. À ce titre :

- → Elle est un lieu de ressources documentaires avec des collections multi supports
- → Elle est un partenaire privilégié des structures éducatives et associatives de l'ensemble du territoire
- → Elle assure la mise en valeur et la promotion des collections par la mise en œuvre d'actions culturelles décentralisées

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

→ Elle contribue à la cohésion sociale en étant un lieu de démocratisation du savoir et de la culture en direction de tous les publics
→ Elle assume sa fonction dans la recherche de l'égalité des chances et de la promotion sociale
→ Elle participe à la réduction de la fracture numérique en assurant l'accès aux nouvelles technologies

Sa gestion est en régie directe.

La gratuité sur l'ensemble des structures a été une volonté politique dès l'ouverture de la médiathèque intercommunale afin de faciliter l'accès à la culture. La gratuité s'est appliquée aux bibliothèques au fur et à mesure de leur entrée dans le réseau de lecture publique. Un tarif d'abonnement de 15 euros annuels est appliqué aux personnes adultes n'habitant pas sur le territoire de Lunel Agglo.

2.3 Un fonctionnement commun et une homogénéité des services

Le réseau intercommunal répond à un projet global dont l'objectif est l'adaptation et l'ouverture de lieux de démocratisation de la culture et de rapprochement citoyen, en intégrant dans son fonctionnement les valeurs de la démocratie participative et des actions découlant de l'implication citoyenne.

Sa structure organisationnelle est de type **coopératif**, c'est-à-dire qu'elle répond à une gestion partenariale entre l'intercommunalité et les municipalités dont les bibliothèques sont intégrées :

Un fonctionnement commun et homogène

→ Déploiement d'un SIGB commun dans toutes les bibliothèques
→ Gratuité totale des services pour tous les habitants de Lunel Agglo
→ Une seule carte d'usager pour toutes les bibliothèques du territoire
→ Un règlement commun sur les conditions d'accès, les modalités de prêt et d'inscription

Des collections mutualisées et accessibles à tous

→ Des fonds propres appartenant aux communes
→ Un fonds communautaire géré par le service intercommunal
→ Des collections prêtées par la BDP de l'Hérault
→ Un catalogue commun accessible via le portail internet
→ Un service de réservation à distance et de navette documentaire

Des actions sur tout le territoire

→ À destination de tous les publics et pour tous les âges
→ Dans toutes les bibliothèques
→ Proposées par le service intercommunal, par les communes et par la Direction de la Lecture Publique Départementale (DLPD)
→ Des déplacements dans les crèches et micro crèches
→ Des interventions dans les écoles et des accueils de classes

Un fonctionnement commun et homogène signifie également que l'organisation du réseau répond à un règlement public. Il rappelle ses missions, les conditions d'usage des locaux, les règles de vie collective, les règles de sécurité des lieux et des personnes, les modalités d'inscription et de prêt des documents, les droits et obligations des usagers. Il est disponible à l'accueil de chacune des bibliothèques et consultable en ligne. Une charte d'adhésion au réseau intercommunal a été votée par chaque Conseil Municipal au moment de l'entrée de sa bibliothèque dans le réseau. Cette charte scelle l'engagement réciproque des parties.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

La Communauté d'Agglomération met à disposition de chaque bibliothèque un poste informatique à l'usage des équipes locales, bénévoles ou/et agents municipaux, et un logiciel de gestion des inventaires.
L'inscription du réseau intercommunal dans le réseau départemental de lecture publique permet à toutes les bibliothèques d'accéder aux services du bibliobus, de formation des personnels et aux ressources en lignes proposées par la Direction de la Lecture Publique Départementale (DLPD).

2.3.1 Fonctionnement général

L'inscription au réseau des médiathèques permet d'emprunter jusqu'à 12 documents : livres imprimés et numériques, magazines, DVD et Blu-Ray, CD audios, partitions, liseuse pour une durée de 28 jours.
Elle permet l'accès gratuit à internet sur les postes informatiques dans les bibliothèques et médiathèques qui en proposent, aux consoles de jeux vidéo, aux services à distance et aux ressources en ligne via le portail internet.
Un service de retour des documents est proposé 7 jours sur 7 et 24h sur 24 avec une boîte de retour accessible depuis l'extérieur du bâtiment, sur le site de Lunel et deux autres bibliothèques du réseau (Boisseron et Saint-Just).
Un service de navette documentaire est en place depuis 2014, et permet la circulation de tous les documents du catalogue général et du dépôt de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) sur toutes les communes, pour le prêt et pour le retour.
La navette dessert l'ensemble des bibliothèques du réseau une ou deux fois par semaine selon l'activité du site. Sa logistique est gérée par le service de coordination du réseau, constitué de 3 agents ETP ; la plateforme centrale est située dans les locaux de la médiathèque intercommunale à Lunel.

3 Un Schéma de développement de la Lecture Publique (SDLP) ancré sur un territoire

Un SDLP présente l'intérêt de donner une orientation à la coopération en matière de bibliothèques qui soit assumée et validée par les instances politiques de l'EPCI. C'est l'opportunité de positionner la lecture publique dans le projet de territoire de l'intercommunalité, de proposer de lui donner un ancrage qui permette aux élus de se l'approprier et de donner une visibilité à l'action intercommunale.
Il a pour objet de présenter l'état des lieux du réseau intercommunal, de dresser son bilan, de dégager ses forces et ses faiblesses. Il mettra en évidence les plus-values d'une mutualisation renforcée des moyens et des compétences, et déclinera plusieurs hypothèses argumentées pour la montée en gamme du service rendu par les bibliothèques auprès des populations des communes.
Ses objectifs sont :

- Renforcer la qualité de l'accueil et des médiations dans les petites bibliothèques
- Faire monter en gamme la qualité des services mutualisés
- Faire monter en gamme les compétences locales
- Elaborer une politique documentaire intercommunale
- Optimiser l'usage des équipements communaux en diversifiant les services

Il proposera de renforcer et d'élargir le maillage partenarial des bibliothèques avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire à l'échelle intercommunale. Des champs d'intervention investis à la médiathèque de Lunel pourraient être proposés aussi aux usagers dans les petites bibliothèques : médiation numérique, inclusion sociale, accompagnement à la parentalité …
Un schéma intercommunal de développement de la lecture publique pourra permettre également de travailler avec les dispositifs nationaux pour développer des projets aidés sur le long terme, notamment avec

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

la CAF pour les projets REAAP, et la Convention Territoriale Globale. Il ouvre aussi l'accès aux financements de l'Etat pour l'aide à l'extension des horaires d'ouverture, l'un des socles du service de lecture publique sur les petites communes.

3.1 Etat des lieux des moyens et des ressources : bâtiments, personnel et fonctionnement des bibliothèques

3.1.1 Les locaux

Sur les 14 communes de l'agglomération, 13 sont pourvues d'une bibliothèque ou d'une médiathèque (seule la commune de Campagne n'en possède pas). Toutes sont installées dans un espace spécifiquement dédié. Six d'entre elles avaient fait l'objet d'une construction (Lunel), ou d'une rénovation quelques années avant la mise en réseau en 2014 (Boisseron, Galargues, Garrigues, Saussines et Villetelle). Les autres ont été rénovées après 2014, à l'exception de Saint-Nazaire-de-Pézan.
Elles sont toutes équipées de mobilier adapté.
Deux d'entre elles ne répondent pas aux critères d'accessibilité PMR : Marsillargues, située au 1er étage d'un lieu patrimonial sans ascenseur, et Saint-Nazaire-de-Pezan.
Six bibliothèques sur treize ont une surface ≥ à 100 m², mais ne répondent pas toujours au critère de 0.07 m² par habitant, et à l'inverse certaines occupent une surface ≥ à 0.07 m² / hab. mais inférieure à 100 m².

Cartographie des surfaces bibliothèques m²/habitant

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

3.1.2 Continuité de l'accès aux services : nombre d'heures d'ouverture au public

L'amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques du réseau est très disparate, elle est convenable sur la plupart des sites, elle est quelquefois insuffisante au regard de la population de la commune desservie. Malgré des horaires d'ouverture fixés pour chacune des bibliothèques du réseau par les équipes locales en fonction de leurs disponibilités, il arrive parfois que les permanences ne soient pas assurées.

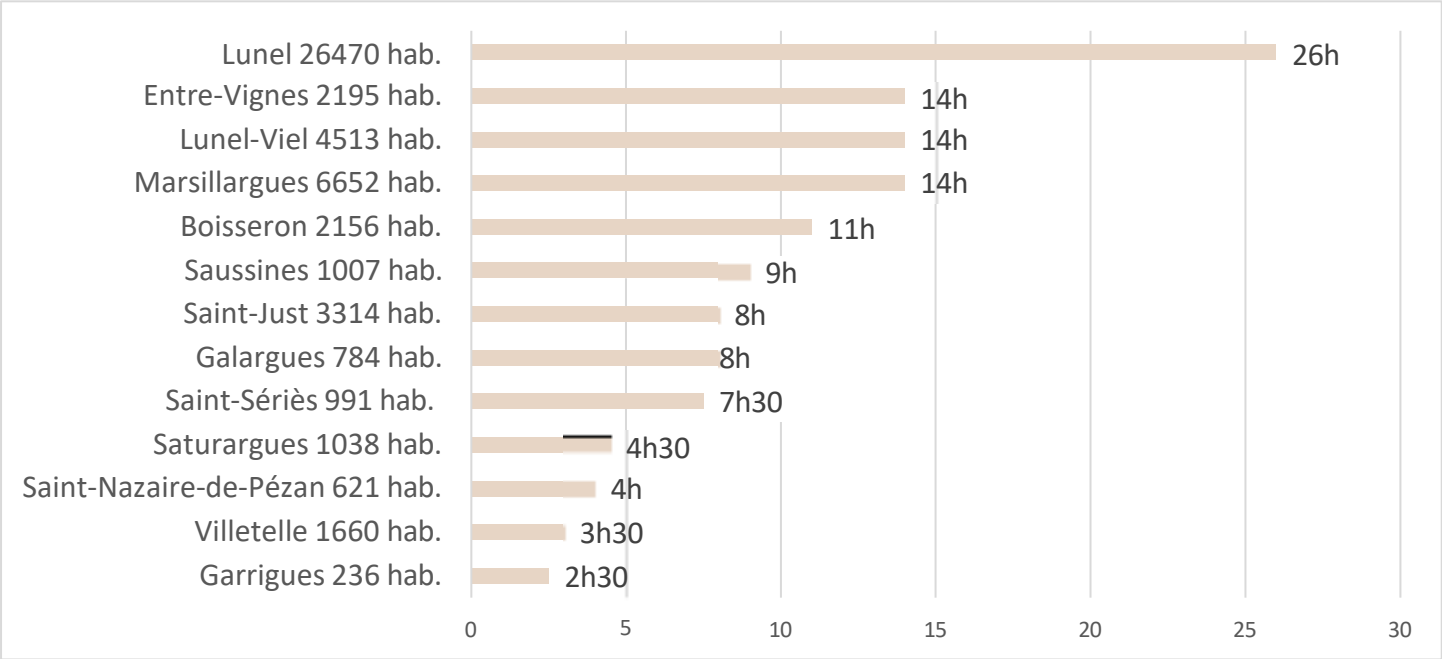

Cartographie des horaires de service

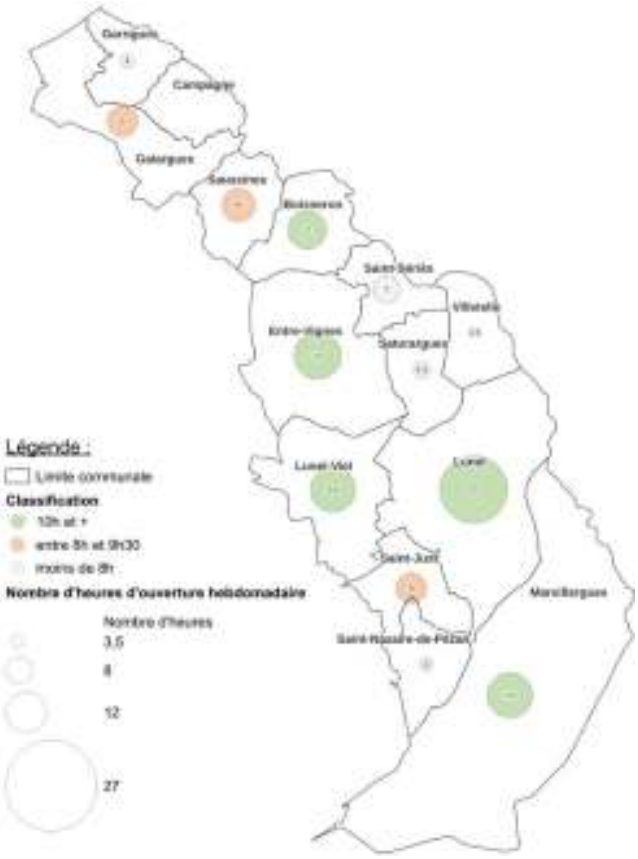

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

La présence des bénévoles conditionne l'ouverture et le fonctionnement courant de la plupart de ces petites structures. C'est une population plutôt hétérogène en termes d'âge (bien que majoritairement féminine), de formation initiale, de connaissance des métiers de la documentation, de parcours, d'implication dans la vie collective. Si tous souhaitent participer utilement à la vie de la bibliothèque (et par là-même de leur village), ils accordent aussi une grande importance à la notion de plaisir, de convivialité, et à l'absence de contraintes. Par ailleurs le bénévolat en bibliothèque est une activité peu encadrée par le droit, la plupart du temps définie de gré à gré entre la collectivité et les bénévoles. Des questions se posent au sujet des responsabilités des collectivités territoriales, et aussi des liens entre le personnel titulaire des bibliothèques et les bénévoles : chaîne hiérarchique, déontologie, obligations réciproques, statut … Sans lien de subordination ni de contrepartie financière à l'activité, nous nous trouvons face à deux principes contradictoires : le désir des bénévoles de rester libres de la gestion de leur temps, leur besoin de régularité et, pour la collectivité, la nécessité d'une présence exigée par le principe de continuité du service public.

3.1.3 Moyens humains : forces et fragilités d'un réseau de structure coopérative

La médiathèque intercommunale

L'équipe de la médiathèque intercommunale est entièrement composée de professionnels. Elle compte vingt agents, dont trois sont dédiés au fonctionnement et à la coordination du réseau intercommunal.

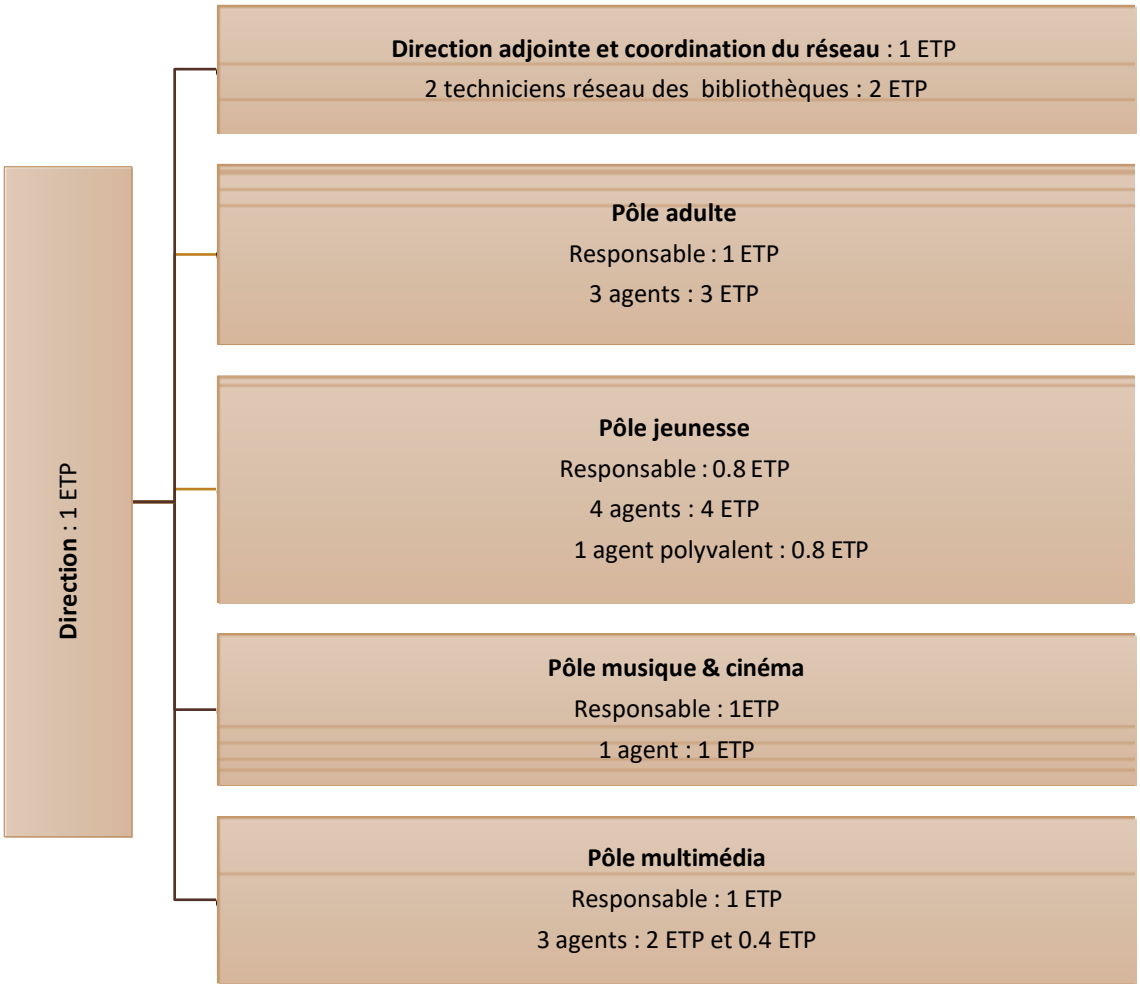

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Les bibliothèques du réseau

Cinq bibliothèques du réseau bénéficient d'un agent municipal détaché en [illegible] seul (Lunel-Viel, Boisseron et Saint-Just) soit épaulé par une équipe de bénévoles (Saussines et Entre-Vignes). Six sont gérées par des bénévoles non constitués en association : Marsillargues, Saint-Nazaire-de-Pézan, Villetelle, Saint-Sériès, Galargues et Garrigues. Seule Saturargues est gérée par une association.

Cartographie selon le statut du personnel

Les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'organisation des bibliothèques ; ils sont les premiers acteurs de la proximité de la lecture publique sur leur commune. Ils assurent le fonctionnement courant des bibliothèques, qui exige qu'un certain nombre de tâches de base soit très régulièrement effectuées : ouverture au public, accueil des usagers, inscriptions, rangement et équipement de documents, gestion des prêts et retours. Ces tâches sont totalement assumées par des bénévoles lorsque les bibliothèques ne comportent aucun salarié.

Dans la plupart des cas, les bénévoles souhaitent se cantonner à ces missions, y trouvent satisfaction, se sentent - à juste titre - très utiles au fonctionnement de la structure et n'aspirent pas à s'investir dans d'autres activités.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

3.1.4 Services d'accueil et outils mis à disposition : un déséquilibre des propositions

Services proposés	Communes	Nombre de bibliothèques
Accueil de classes	Boisseron Garrigues Saussines Saint-Sériès Entre-vignes Lunel-Viel Saint-Just Marsillargues	8
Accueil petite enfance (crèche / assistantes maternelles)	Boisseron Saussines Saint-Just Entre-vignes Lunel-Viel	5
Poste de consultation internet accessible aux usagers	Saint-Just Lunel-Viel Saint-Sériès	3
Accès aux ressources de l'Université Virutelle du Temps Disponible	Boisseron Saint-Sériès	2
Aide aux devoirs	Lunel-Viel	1

Il est difficile de demander aux bénévoles de renforcer leur temps de présence pour assurer d'autres services que le prêt de documents, notamment pour les accueils de groupes (classes, assistants maternels ...).
Pour des questions de disponibilité, mais également parce que les bénévoles ne sont pas toujours à l'aise avec ces publics et ne sont pas formés à l'accueil de groupes d'enfants.
Nous observons sur ce plan un écart de connaissances, de compétences et de formations.

Dans le cadre de la coopération entre le réseau du Lunel Agglo et le Département, des formations « sur site » (c'est-à-dire sur l'une des communes de l'agglomération) sont proposées en cours d'année selon une thématique choisie avec la coordination du réseau. Le pôle jeunesse de la médiathèque propose des temps d'accompagnement et de conseils aux bénévoles pour les accueils de classes et des tout-petits. Mais suivre ces formations implique un important investissement en temps pour les bénévoles, et l'absence des agents communaux détachés en bibliothèque n'est pas toujours acceptée par leur collectivité pour des raisons d'organisation.

En conséquence, nous observons une participation très disparate. Il en résulte des propositions de services inégales entre les sites. Ces inégalités sont accrues sur les communes qui rencontrent des difficultés à recruter ou à stabiliser des bénévoles pour leur bibliothèque.

La navette documentaire

Les collections circulent d'un site à l'autre grâce à la navette documentaire gérée par la coordination du réseau intercommunal. Elle dessert chaque semaine les emprunteurs des petites bibliothèques. Un nombre total de 12 891 réservations ont été effectuées en 2023 sur l'ensemble du réseau de la circulation de la navette. En termes d'activité de la navette documentaire, cela représente 25 782 transactions (A/R du document depuis et vers son site d'appartenance). 9 644 documents (titres distincts) ont circulé en 2023.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Parmi les services de lecture publique proposés par l'Agglomération, la navette documentaire est le plus apprécié par les équipes et par les usagers des communes du réseau.

3.1.5 Les collections

Un budget intercommunal de 70 800 € annuels est consacré aux acquisitions de documents tous supports confondus (livres imprimés et numériques, abonnements presse, DVDs et CD audios). Cela représente 56 % du budget global de fonctionnement de la médiathèque et du réseau intercommunal, hors masse salariale. Ce budget est géré par le personnel de la médiathèque intercommunale. Il couvre les achats des collections de la médiathèque à hauteur d'environ 90%, et 10% de ce budget est alloué aux collections communautaires qui rejoignent les rayons des petites bibliothèques afin de remettre les fonds à niveau.
Au total, c'est une offre de 163 200 documents qui est proposée au catalogue commun. 60 % de cette offre se trouve sur le site ressource à la médiathèque intercommunale, et 40% se répartit sur les rayons des petites bibliothèques.

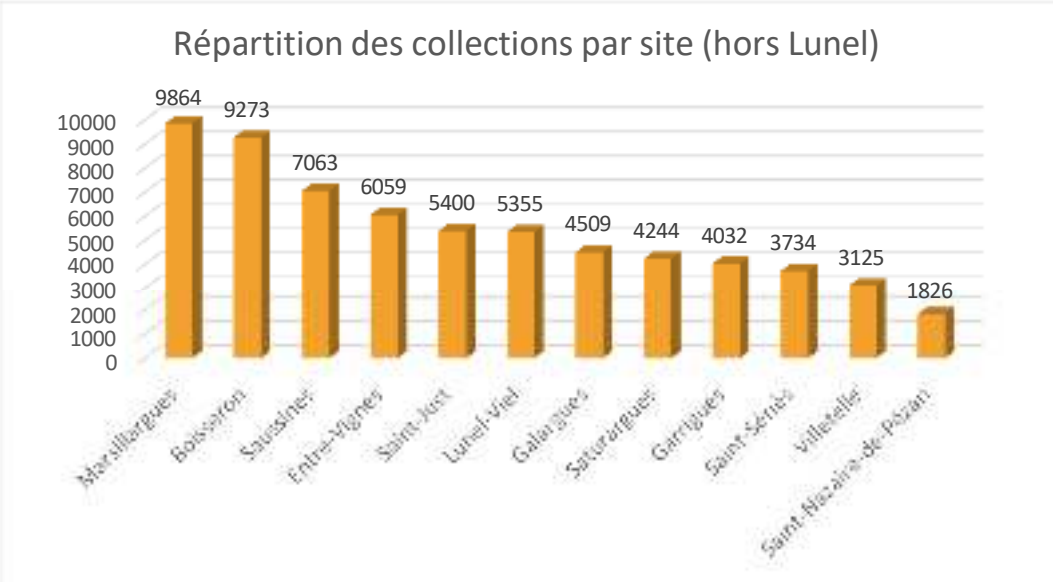

70% des collections des petites bibliothèques (soit 45 427 documents) sont des fonds communaux. Elles sont en partie achetées par les communes, mais une grande partie – dont la proportion est difficile à déterminer – proviennent de dons de la population. 17% sont des collections intercommunales, et 13% sont prêtées par la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Une stratégie de politique documentaire difficile à mettre en œuvre

Le montant de 70 800 € du budget d'acquisitions est à mettre en perspective avec les 2 € par habitant préconisés par le Centre National du Livre. Si l'on prend en compte la population totale de l'agglomération cela représente 1.38 € par habitant. Mais si l'on considère la population de Lunel, ville-centre où se situe la médiathèque intercommunale et où résident 75% des abonnés au réseau, alors le ratio remonte à 2.66 € par habitant.
Cette disparité constitue l'une des principales difficultés de fonctionnement du réseau intercommunal. Elle s'explique par sa structure de type coopératif, qui implique que les collections ne sont pas intégrées dans un dispositif budgétaire intercommunal des acquisitions, mais qu'il fonctionne sur la base d'un budget d'achat de documents attribué par chaque commune à sa bibliothèque.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Il est très difficile d'évaluer ces budgets dont les montants ne sont pas toujours connus, fluctuent d'une année sur l'autre, sont parfois attribués annuellement si une association existe dans la commune du lieu, ou encore alloués au « cas par cas » selon les achats sollicités par les bénévoles. Nous observons qu'ils sont inexistants pour une commune dont les fonds propres sont renouvelés avec des dons.
Cette organisation induit une offre documentaire inégale et disparate, car une grande partie des fonds des petites bibliothèques est constituée de dons, souvent obsolètes et peu appropriés à la demande. Les apports respectifs de chaque commune sont inégaux, d'un point de vue qualitatif mais aussi quantitatif au regard des budgets communaux souvent restreints et aléatoires, empêchant la régulation des fonds et limitant leur actualisation aux acquisitions communautaires.

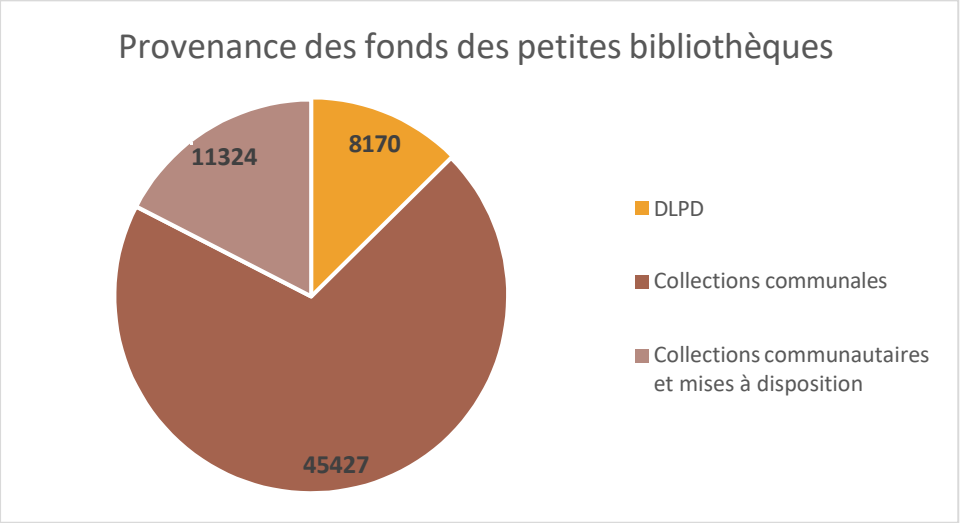

3.1.6 Les animations

Un budget de 22 000 € annuels est consacré aux actions culturelles et animations proposées à la médiathèque et sur le réseau intercommunal. Il est géré par l'équipe de la médiathèque, et par le service de coordination du réseau pour les actions menées en direction des usagers des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération.
Depuis 2021, ce programme est accompagné par une offre culturelle de la Direction de la Lecture Publique Départementale (DLPD). Elle propose à tous les réseaux de lecture publique de l'Hérault un choix d'animations de qualité : rencontres avec des auteurs, rencontres et discussions thématiques, conférences, ateliers, contes et concerts. Les choix sont opérés par les responsables des bibliothèques des communes, en concertation avec le coordonnateur du réseau.
Un programme d'accueils et d'animations est également destiné aux écoles maternelles, primaires, collèges et lycées du territoire. Plus de la moitié des actions hors scolaires sont à destination du tout-public et du public familial.

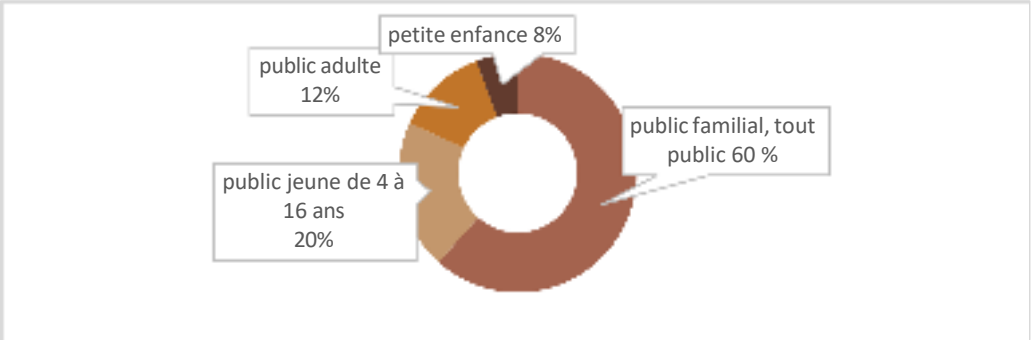

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

4 Un lien étroit avec les équipements, services culturels, sociaux et le maillage associatif local

4.1 Des actions qui mettent en réseau partenaires et acteurs du territoire

Depuis la naissance du réseau, nous avons élaboré des partenariats avec les institutions et les associations territoriales afin de toucher leurs publics au plus près de leurs attentes et de tisser avec eux des liens étroits et pérennes.
Ces actions sont proposées toute l'année, avec l'objectif de toucher un public le plus large possible. Elles sont construites pour la plupart dans un souci de renforcement et de développement des partenariats avec les associations et les structures territoriales agissant dans le champ culturel, éducatif ou social.

→ **Partenariat académique** : convention de prêt et offre d'activités dédiées avec 29 écoles primaires, maternelles ou élémentaires du territoire (14 à Lunel et 15 sur les communes), les collèges Mistral, Ambrussum et Sainte-Thérèse, les lycées Feuillade et Victor Hugo.

→ **Partenariat institutionnel** : Département de l'Hérault avec offre de services de prêt de livres et de DVD sur le réseau, mise à disposition de ressources numériques, offre d'animations culturelles et artistiques, dispositifs petite enfance « Graines d'histoires » et « Premières pages », offre de formations aux personnels et bénévoles. DRAC Occitanie avec une aide pour l'Education aux Médias et à l'Information et les Nuits de la lecture

→ **Partenariat territorial** : Relais Petite Enfance (RPE), crèches et micro-crèches, ALSH et accueils périscolaires, Programme de Réussite Educative (PRE), Réseau Parentalité 34, service jeunesse de la ville de Lunel, club ados de la commune de Saint-Just, musée Médard, musée et site archéologique Ambrussum

→ **Partenariat du champ social et du handicap** : EHPADs du territoire, PMI, école régionale de la 2ème chance, Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), Ecole ouverte aux parents, Maison J.J Rousseau (ville de Lunel), réseau parentalité du lunellois, Institut Médico Educatif (IME), Maison des possibles, APSH34 (Foyer de vie Daniel Mayer, SESSAD), Centre d'Action Médico-sociale précoce (CAMSP), APIJE

→ **Partenariat associatif :** Pêcheurs d'images, MRAP, Amis de la Baragogne, musée Paul-Pastre de Marsillargues, Amis du Théâtre Populaire (ATP), ludothèques

4.2 Des actions pérennes dans une démarche de citoyenneté et de vivre ensemble

Des animations à destination des écoles de tout le territoire sont proposées sur l'ensemble de l'année scolaire à la médiathèque intercommunale :

→ Accueils découverte de la médiathèque, pour faire découvrir nos espaces et familiariser les enfants avec le livre de façon ludique

→ Découverte de jeux de société, véritables outils de sociabilisation permettant d'approfondir les notions d'entraide, d'écoute d'autrui et de respect de l'autre

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

- → Ateliers de critiques littéraires avec Booktube, pour promouvoir la lecture par le biais du numérique
- → Projections de films, pour sensibiliser les enfants au cinéma en tant qu'art
- → Découverte des genres musicaux, pour faire découvrir les instruments, les rythmes et les artistes et compositeurs
- → Initiation au code et à la programmation, pour initier les élèves à la pensée informatique et à l'approche de la démarche scientifique
- → Education aux médias et à l'information, pour apprendre à décrypter l'image et l'information, et à aiguiser son esprit critique

Concertation avec nos partenaires institutionnels, actions collaboratives avec les acteurs du territoire

- → Interventions en crèches et micro-crèches, accueils du Relais Petite Enfance (RPE) (pour familiariser les tout-petits avec le livre et la lecture d'histoires
- → Accueil des EHPADs du territoire environ une fois par mois, dans l'objectif de renouer le lien social et d'instaurer des temps de rencontres intergénérationnelles : *goûters-lecture* animés par les bibliothécaires et l'association *Livres et culture,* spectacles interactifs autour du cirque, de la chanson ou encore de la danse
- → Accueils/visites découverte de la médiathèque à destination du public des partenaires et associations du champ social : Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS), Centre d'Accueil des demandeurs d'asile (CADA), Ecole de la 2ème chance, AMS Grand Sud, Institut Médicoéducatif (IME), APIJE
- → Participation chaque année à la semaine de la presse avec l'aide financière de la DRAC sur le volet de l'Education aux Médias et à l'Information, et du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI)
- → Participation chaque année aux Nuits de la lecture, en partenariat avec le musée Médard et la librairie AB
- → Avec le MRAP : chaque année, accueil d'un auteur ou illustrateur et rencontre avec des classes de collèges et lycées
- → Avec l'association Pêcheurs d'images : participation au festival annuel, projections et accueil de la compétition de courts-métrages à destination des lycéens
- → Avec les collèges et lycées : participation active chaque année à la semaine de la presse avec l'aide financière de la DRAC sur le volet de l'Education aux Médias et à l'Information, et du CLEMI pour les interventions et conseils pédagogiques
- → Avec le service jeunesse de la ville de Lunel et les clubs ados de Marsillargues et de Saint-Just : soirées jeux
- → Avec les Amis du Théâtre Populaire (ATP) : accueils de spectacles en cofinancement, pour tout-public et public scolaire

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

5 Les axes de développement de la lecture publique sur le territoire

5.1 Axe 1 : Accompagner l'évolution et la diversité des usages, des besoins et des publics

5.1.1 Réalisation d'une étude pour évaluer la faisabilité d'un réaménagement des espaces de la médiathèque intercommunale et l'adapter aux nouveaux usages

Nos publics se diversifient, des usagers issus d'une population nouvelle fréquentent à présent la médiathèque à la recherche d'usages protéiformes : accès aux collections, aux ressources écrites et en ligne, à l'information, aide aux devoirs et aux apprentissages, aide à l'utilisation des outils numériques ou à l'apprentissage de la langue française, rencontres, échanges.
Il apparaît désormais que nos espaces physiques ne sont plus adaptés. Nous devons accompagner l'évolution de ces usages et anticiper les nouveaux besoins, en réimaginant une médiathèque à l'image d'un Tiers-lieu en repensant ses espaces pour mieux répondre aux nouveaux besoins et accueillir ces nouveaux publics.

Pour nous accompagner dans cette démarche et évaluer la faisabilité de ce projet, une « Etude pour la réactualisation des usages de la médiathèque intercommunale du Pays de Lunel » a été commandée. Le marché a été attribué à la *SARL Peytavin – Claveau de Lima, architecture & scénographie*.
Cette étude a bénéficié d'une subvention FEDER à hauteur de 64% de son coût au titre du programme LEADER 2014-2022. Elle a été livrée au mois de décembre 2022.[4]

> Cette étude montre que la phase opérationnelle de notre projet d'adaptation de la médiathèque aux nouveaux usages se décline en deux volets :
>
> Volet 1 : Achat de matériel informatique et numérique. Le déploiement des nouveaux services que nous souhaitons mettre en place et le renouvellement du parc informatique à présent vieillissant sont nécessaires au maintien d'un bon niveau de services à la médiathèque et dans les bibliothèques du réseau.
>
> Volet 2 : Travaux d'aménagement des espaces en repensant les zonages d'activités. Ce volet doit être couplé avec les travaux de rénovation énergétique du bâtiment qui devront être réalisés conformément à l'obligation règlementaire issue du décret tertiaire.

5.1.1.1 Volet 1 : achat de matériel informatique et numérique

Un nouveau SIGB (Décalog SIGB) a été installé et déployé dans toutes les bibliothèques et médiathèques du réseau intercommunal au mois de juin 2023.
En optant pour une solution full-web, nous avons supprimé les difficultés récurrentes de connexion au serveur et amélioré la qualité du service et le confort de travail des équipes locales de bénévoles.

La totalité du parc informatique de la médiathèque et des bibliothèques du réseau est renouvelé début 2025. Cela comprend les postes professionnels et les postes à disposition du public, soit 70 appareils. Les tablettes numériques et les liseuses sont renouvelées également.
En outre, pour la mise en place des nouveaux services à la médiathèque intercommunale, ont été acquis :

- Trois stations pour Musique Assistée par Ordinateur (MAO) avec licences et connectiques
- Un piano numérique

[4] Voir les plans de réaménagement proposés par l'étude en Annexe 1

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

- Une imprimante 3D
- Trois Unités centrales optimisées diffusion de vidéos, DVD, BlueRay équipées d'écrans 32
- Une console PS5 et matériel
- Quatre PC gamers et matériel et équipements
- Une borne d'accueil PMR tactile
- Mobilier dédié

L'acquisition de ce matériel a fait l'objet de l'attribution de subventions :

- DRAC à hauteur de :
  - 60% du montant subventionnable pour le matériel informatique et numérique
  - 45% du montant subventionnable pour le mobilier
- Département de l'Hérault à hauteur de :
  - 25 000 € pour le volet matériel informatique et numérique
  - 3 100 € pour le volet mobilier

Les acquisitions ont été effectuées dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.
Ces installations prennent place au 2ème étage de la médiathèque – sauf la borne tactile destinée à l'accueil général. Leur mise en service pour le public est prévue pour le 21 janvier 2025.

5.1.1.2 Volet 2 : la réalisation de travaux d'aménagement des espaces de la médiathèque de Lunel

Cette phase d'aménagement nécessite des travaux importants sur les espaces intérieurs et doit être couplée avec les travaux de rénovation énergétique conformément à l'obligation règlementaire issue du décret tertiaire. Le projet a été validé à l'unanimité par les instances politiques. Au vu des contraintes budgétaires et des projets en cours, les élus se sont prononcés, à la majorité des voix, pour une réalisation de ce projet lors du prochain mandat.

5.2 AXE 2 : équilibrer le service de lecture public entre les communes du territoire

5.2.1 Réalisation d'un état des lieux qualitatif des bibliothèques du réseau

L'objectif de cet état des lieux est de rassembler des éléments nous permettant d'évaluer au plus près les besoins des bénévoles et agents municipaux, de mesurer la lisibilité des actions de lecture publique menées par la Communauté d'Agglomération dans les communes, et leur réception par les usagers.
Une tournée des bibliothèques a été effectuée en mai 2024 pour échanger avec le personnel bénévole et municipal, en présence du maire de chaque commune. Les entretiens avec les équipes ont été menés par le Vice-Président en charge de la culture et de la médiathèque, la directrice de la médiathèque et le coordonnateur du réseau.
Les entretiens ont porté sur les aspects suivants :

- Formation, assistance et conseil aux équipes
- Gestion des collections
- Les animations

5.2.1.1 Formation, assistance et conseil aux équipes

Les équipes locales ont formulé une nouvelle fois leur difficulté à se rendre aux formations dispensées à Pierres Vives par la Bibliothèque Départementale de Prêt. Elles ont identifié des besoins spécifiques en termes d'accompagnement ou d'assistance sur les points suivants :

- Utilisation du module de statistiques du SIGB

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

- Présentation des ressources et services numériques
- Accueil des classes et de la petite enfance
- Organisation de rencontres interbibliothèques pour un partage de pratiques

La coordination du réseau propose :

- La poursuite de la délocalisation de certaines sessions de formations de la Bibliothèque Départementale de Prêt à la médiathèque de Lunel, lorsque c'est possible
- L'intervention du personnel de la médiathèque au sein des bibliothèques
- L'accueil de bénévoles au sein de l'équipe de Lunel pour des partages d'expériences (pour les accueils de classe ou de la petite enfance par exemple)
- La mise à disposition d'outils et de matériels pour la reliure et la réparation des livres abîmés et l'accompagnement à leur utilisation (par l'équipe de coordination du réseau) dans les locaux de Lunel

5.2.1.2 Gestion des collections

La navette documentaire est le service intercommunal de lecture publique le plus apprécié des usagers et des équipes locales. Actuellement, elle dessert chaque commune une fois par semaine – excepté Saint-Just, Lunel-Viel et Boisseron qui sont desservies deux fois en raison de leur taux de rotation plus important.
Une sélection de documents imprimés et de vidéos est acquise chaque année par le service de coordination du réseau et mis en dépôt dans chacune des bibliothèques.
Les livres en Grands Caractères et les DVD sont des fonds tournants qui permettent de renouveler l'offre en rayon une à deux fois par an.
Des perspectives de développement de la gestion des collections à l'échelle intercommunale ont été évoquées lors des échanges avec les équipes :

- Rotation plus fréquente de la navette documentaire pour quelques sites ayant un taux de rotation en croissance
- Extension des fonds tournants aux livres jeunesse (très demandés par les usagers), et ponctuellement sur certains sites aux collections plus spécifiques (poésie, théâtre, romans policiers)
- Création d'un comité intercommunal d'acquisitions en lien avec l'équipe professionnelle de la médiathèque

Une procédure de gestion des collections est consultable en annexe de ce Schéma de Développement de la Lecture Publique.

5.2.1.3 Organisation de la programmation des animations sur le réseau intercommunal

Environ une trentaine d'animations sont proposées chaque année aux bibliothèques par la coordination du réseau et par la BDP. Par ailleurs certaines bibliothèques disposent d'un petit budget alloué par leur commune afin d'organiser elles-mêmes des animations.
Les échanges avec les équipes locales ont permis de formuler quelques propositions :

- Développer les réunions de concertation entre les équipes locales et la coordination du réseau pour mettre en place des actions communes et faire circuler les publics. Exemples : la journée de rencontres d'auteurs à Saussines en 2023, renouvelée en 2024 à Entre-Vignes
- Veiller à informer la coordination du réseau des initiatives locales pour éviter des redites ou les effets d'empilage avec des animations simultanées dans des communes très proches

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

5.2.2 Règlements, chartes et conventionnements existants

Règlement intérieur de la médiathèque intercommunale

Le règlement intérieur est un ensemble de règles qui définissent les droits et les devoirs des usagers utilisateurs des services et locaux des médiathèques. Il définit les modalités d'accès aux services, à la consultation des documents et les conditions de prêt.

C'est au règlement intérieur que le personnel de la bibliothèque se réfère en cas de litige avec les usagers.

Tout usager par le fait de son inscription ou de son utilisation des espaces ou des services de la Médiathèque s'engage à le respecter.

La dernière version du règlement a été validée le 30 novembre 2021. Une réactualisation doit voir le jour en 2025.

Convention de mise à disposition de matériel

Cette convention a été mise en place à la création du réseau à partir de 2013, lorsque l'intercommunalité a décidé de mettre à disposition de chaque commune un ordinateur neuf installé à la bibliothèque municipale.

Cette convention est mise en place par le service informatique de la collectivité. Elle a pour objet de désigner les Unités Centrales, écrans et imprimantes mis à disposition (numérotation), de cadrer les conditions de leur utilisation, de leur mise en sécurité et de leur maintenance.

Elle est cosignée par la commune et la Communauté d'Agglomération. Elle est actualisée à chaque renouvellement du parc informatique.

Charte du réseau intercommunal

C'est un texte de référence dans lequel chacun des acteurs peut trouver les informations nécessaires à l'exercice de ses activités. Il existe depuis 2014.

Il fixe les règles de fonctionnement et de pratiques communes à l'ensemble des bibliothèques membres du réseau : modalités de prêts de documents et d'inscription des usagers, des acquisitions et de la gestion des collections et de leur circulation.

Il détermine également les engagements de la commune sur l'entretien et la sécurité des locaux des bibliothèques, sur le personnel bénévole et le personnel communal détaché en bibliothèque, et ceux de l'intercommunalité sur le fonctionnement et le développement de la lecture publique sur le réseau.

Cette charte doit également être actualisée au regard des développements et nouveaux services mis en œuvre depuis 2014.

Charte des bénévoles

Cette charte énonce les missions des bénévoles et détermine le champ de leur engagement, clarifie leur statut et leurs missions pendant les heures de permanence, pendant le déplacement en librairie pour du choix de livres ou pour des formations. La charte des bénévoles rappelle les règles de fonctionnement inhérentes à un réseau de lecture publique, et les sensibilise aux principes du service public dans l'objectif de l'intérêt collectif (mutualité et continuité du service par exemple).

Elle est conçue par la commune, et signée par chaque bénévole qui intègre l'équipe de la gestion de la bibliothèque. Il en existe deux à ce jour sur le réseau : Entre-vignes et Marsillargues.

6 Perspectives

6.1 Stabilisation du service jusqu'à 2026

Le service de lecture publique tel qu'il existe aujourd'hui s'est mis en place en quelques années. Il est utile de le stabiliser encore quelque temps en améliorant les points essentiels qui ont été soulevés lors des rencontres avec les équipes locales :

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

- Stabiliser le nombre de techniciens dédiés au fonctionnement de la navette documentaire. Ils sont actuellement deux à assurer ce service.
- Répondre prioritairement aux demandes de formations techniques (SIGB, ressources et services numériques) et aux formations de base de gestion des bibliothèques à l'attention des bénévoles qui intègrent le réseau
- Organiser une à deux fois par an des rencontres interbibliothèques pour des échanges d'informations et de pratiques

6.2 Perspectives envisagées après 2026

Améliorer et équilibrer la qualité des services :

- Augmenter la fréquence de passage hebdomadaire de la navette lorsque le besoin est constaté
- Ajouter les collections jeunesse au fonds tournant
- Renforcer le rôle d'assistance et de conseil des techniciens réseau sur le terrain
- Former et accompagner les équipes pour développer les accueils de classes et de groupes
- Accueillir les classes et les structures petite enfance dans toutes les bibliothèques des communes
- Mettre en place une formation continue des équipes de bénévoles et personnels communaux détachés en bibliothèque

Développer les services et les actions de médiation :

- Développer la collaboration entre les équipes locales pour la mise en place d'actions communes
- Développer les animations et actions de médiation, elles sont des outils contribuant à l'exercice des droits culturels de chacun sur tout le territoire.

Mettre en place une politique documentaire intercommunale :

- Organiser un comité d'acquisitions intercommunal, composé de bénévoles et de professionnels de la médiathèque
- Mettre en place des comités d'acquisitions participatifs avec les partenaires du réseau des médiathèques
- Elaborer une charte des collections

Les médiathèques et bibliothèques de Lunel Agglo seraient ainsi reconnues comme des outils de politique publique d'intérêt général, remplissant leur rôle de premier équipement culturel de proximité dans chaque commune, et exerçant leurs missions en conformité avec la Loi Robert 2021.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

7 Documents annexes

Procédure de gestion des collections

Préambule

Le réseau des médiathèques de Lunel Agglo se réfère aux textes de référence que sont le manifeste de l'UNESCO de 1994, la charte des bibliothèques de 1991 et de la loi Robert du 21 décembre 2021.
Il contribue au développement et à la promotion du livre et de la lecture, de la musique, du cinéma, de l'outil informatique et des ressources en ligne.
C'est un service public devant assurer l'égalité d'accès à la lecture, à la culture, et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu.
Le présent document détermine les principes de constitution, de gestion et de développement des collections.

Gestion des collections

Composition

- Imprimés : albums, bandes dessinées, fictions, documentaires, revues et journaux
  Documents sonores : Disques compacts musicaux, textes lus
  Documents vidéo : DVD et Blu-ray fictions et documentaires
  Jeux : jeux vidéo et jeux de société
  Ressources numériques

Provenance des collections

Fonds propres

Acquisitions réalisées sur le budget de la commune

Dépôt de fonds

Une partie des collections du réseau est constituée de dépôts de fonds physiques :

- de la Direction de la Lecture Publique Départementale de l'Hérault
- de Lunel Agglo (fonds communautaire)

Dons

Certains dons sont acceptés s'ils sont en bon état physique et que leur contenu n'est pas obsolète. Ils n'intègrent les collections que s'ils respectent les orientations éthiques présentées dans le préambule du présent document.

Charte des acquisitions

Chaque bibliothèque et médiathèque fixent des priorités d'acquisitions en fonction de l'état des fonds, de l'actualité et des évènements culturels**.**
La gestion des collections est faite en fonction de l'offre éditoriale, les collections existantes, la demande du public, le public visé.
Chaque médiathèque et bibliothèque dispose d'un budget annuel d'acquisitions attribué par sa commune.
La médiathèque intercommunale dispose d'un budget d'acquisitions soumis à la règlementation des marchés publics. Une partie de ce budget est dédié aux collections communautaires en dépôt dans chaque commune.
Les documents sont choisis et acquis en fonction des notions d'information, de formation, de découverte, d'évasion, de centres d'intérêts ou d'échanges

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 034-243400520-20250114-262025-DE

Critères de sélection

Les bibliothécaires s'appuient sur des outils veille documentaire divers :

- Revues spécialisées
- Catalogues commerciaux des éditeurs
- Sites web spécialisés
- Stages de formation et salons professionnels
- Presse généraliste
- Suggestions de lecteurs (à condition qu'elles répondent aux critères éthiques énoncé dans le présent document et dans les limites budgétaires imparties)

Sont exclus des acquisitions :

- Les documents interdits par la loi
- Les supports obsolètes
- Les ouvrages à caractère diffamatoire
- Les ouvrages diffusés par les sectes
- Les manuels scolaires

Désherbage

Le désherbage consiste à retirer des documents des collections selon certains critères :

- Ouvrages abîmés
- Documents usagés, sales
- Documents périmés, dont l'information est obsolète
- Ouvrages qui ne sont plus empruntés depuis plusieurs années

Les documents retirés des collections sont prioritairement donnés à d'autres structures du territoire : bibliothèques d'école, crèches, associations … Les ouvrages restants sont détruits physiquement afin qu'ils ne fassent pas l'objet de reventes sur le marché des livres d'occasion.

La médiation par les bibliothécaires

Les bibliothécaires conseillent, effectuent des recherchent et accompagnent les usagers. Ils mettent en valeur les collections de multiples manières.

Sur place :

- Sur des présentoirs
- Par des tables thématiques (sélections, actualités générales : nationale, internationale...).
- Avec des étiquettes « coup de cœur
- Mise à disposition de bibliographies : acquisitions récentes.

À distance :

- Sur le site internet du réseau des médiathèques Lunel Agglo
- Sur le magazine mensuel du Mag'Lunel
- Sur les réseaux sociaux